



**Fédération Nationale des Organismes de Gestion des Établissements  
de l'Enseignement Catholique**

277 rue Saint-Jacques – 75240 PARIS Cedex 05  
Tél. : 01.53.73.74.40 - Fax : 01.53.73.74.44 - mail : contact@fnogec.org

**Aux présidents d'UDOGEC/UROGEC**

*Pour information :*  
*aux permanents d'UDOGEC/UROGEC*  
*aux directeurs diocésains*

**Note d'information n°2013-04**

Paris, le 21 janvier 2013

**Objet : Régime de prévoyance des enseignants 2013**

Mesdames, messieurs,

Depuis 2012, la contribution des établissements au régime de prévoyance des enseignants de droit public évolue en fonction des résultats du régime.

Pour l'année 2013, elle est fixée à 0,43%.

Vous trouverez la ventilation de cette contribution dans le document joint.

L'année dernière fut marquée par une vacance de contribution sur 3 trimestres pour régler, pour le passé, la question de la CSG-CRDS et du forfait social.

En décembre dernier, une délégation des représentants des établissements a été reçue par l'Acoss pour que lui soit présentée la solution que nous vous évoquions dans la note d'information n°2012-05 du 20 mars 2012.

Nous attendons une validation formelle de l'Acoss sur notre proposition de « précompte » de la CSG-CRDS sur la contribution des enseignants qui s'accompagnerait d'un arrêt dans les redressements opérés sur ce motif.

Lors de cette rencontre les représentants de l'Acoss nous ont demandé de recommander aux établissements d'acquitter la taxe de prévoyance pour 2011 et du forfait social pour 2012 par la voie de Tableaux Récapitulatifs Rectificatifs.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en notre considération distinguée.

Jean-Marie Lelièvre,  
Secrétaire général FNOGEC